

Info Confrançon

Bulletin #53

Juin 2021



Les participants au concours photo organisé dans le cadre de la première édition de l'opération « Nettoyons la nature à Confrançon » ont été récompensés par la municipalité avec des plants de légumes offerts le 24 avril lors de la vente du Sou des Ecoles.



Jean Paul BUELLET,
maire #

Restons optimiste

Il y a maintenant un an qu'une nouvelle équipe est en place pour gérer la commune et je ne vous apprends rien en soulignant que cette année restera particulière. Surtout pour les nouveaux élus qui n'auront connu jusqu'à présent que le contexte très protocolaire des conseils municipaux, sans la moindre convivialité possible. Malgré cela, le groupe reste présent et motivé, nos commissions fonctionnent, des projets se dessinent, des binômes travaillent sur des missions pour améliorer la sécurité (radar pédagogique, vidéosurveillance) et le rapprochement de la population (jardins partagés, comité des fêtes).

De nature assez positive, j'ai bon espoir en l'avenir.

Pour preuves, des opérations lancées depuis plusieurs années voient enfin le jour, les travaux du cimetière débutent le 15 juin. Le Pédibus lui, est opérationnel depuis fin avril.

La commission bâtiment réfléchit à la réhabilitation de la Mairie, afin d'améliorer les conditions de travail des agents administratifs, d'envisager un point de rencontre pour les élus, mais également de prévoir un aménagement prenant en compte le respect de la confidentialité des administrés, qui n'est pas toujours possible aujourd'hui.

Des efforts sont réalisés au niveau de l'entretien de notre commune, un gros travail d'élagage a été effectué pendant l'hiver, limitant ainsi le risque de chute d'arbre et la casse des réseaux aériens.

La seule ombre au tableau reste le retour à la convivialité, cette année encore de nombreuses manifestations ont été annulées, le feu d'artifice ne pourra être tiré, couvre-feu oblige et la fête patronale est reportée au 16 octobre. Le banquet des classes n'aura pas lieu, cependant nos jeunes conscrits prévoient quelques animations dès que possible.

Pour finir sur une note d'optimisme, le bar du Logis Neuf a repris du service, offrant de nouveau un lieu de rencontres et d'animations.

Le CCAS fera tout son possible pour que nos aînés puissent se retrouver en septembre pour le traditionnel repas gourmand et ainsi mettre fin à la lassitude et la solitude dont certains sont les victimes depuis trop longtemps. Prenez soin de vous et vos proches.

Mairie

1, place de la mairie
01310 Confrançon
04 74 30 27 38
mairie@confrancon.fr
www.confrancon.fr

Horaires d'ouvertures adaptés compte tenu de la crise : uniquement sur rendez-vous, le standard est joignable toute la semaine aux horaires habituels.

Qu'est-ce qu'un budget communal ?

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes (entrées d'argent) et les dépenses (sorties d'argent). Il se structure en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions...);
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des dotations de l'État, des impôts et taxes, de prestations de services...

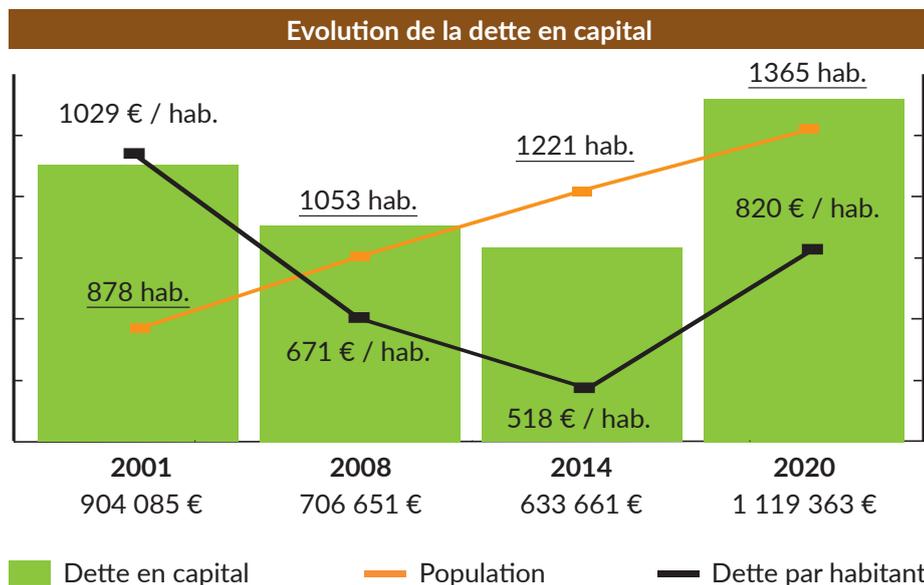
La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de capital emprunté et les dépenses

d'équipement de la collectivité : travaux en cours, acquisition de matériel...

- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget. En effet, le budget primitif est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des budgets rectificatifs sont nécessaires afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.



Dépenses de Fonctionnement 2021		
Charges à caractère général	140 781 €	17 %
Reversement CA3B (salaire)	164 000 €	19 %
Reversement SIVOS et SIEA (éclairage public)	164 890 €	19 %
Autres charges et Imprévus	65 095 €	8 %
Charges financières	28 000 €	3 %
Dotation aux amortissements	43 838 €	5 %
Reversement FNGIR & Fond de péréquation	5 594 €	1 %
SOUS-TOTAL	612 198 €	
Virement section d'investissement	236 889 €	28 %
TOTAL	849 087 €	

Dépenses d'investissement 2021		
Remboursement du capital emprunts	179 100 €	29 %
Report d'investissements 2020	78 489 €	13 %
Cimetière	234 770 €	37 %
Logis Neuf (solde)	18 000 €	3 %
Matériels	10 000 €	2 %
Autres investissements	99 683 €	16 %
TOTAL	620 042 €	

Recettes de Fonctionnement 2021		
Excédent antérieur reporté et produits exceptionnels	81 388 €	10 %
Produits des services	31 639 €	4 %
Impôts et taxes	499 192 €	59 %
Dotations et participations	125 244 €	14 %
Dotation compensation CA3B	79 674 €	9 %
Revenus des immeubles et exceptionnelles	31 950 €	4 %
TOTAL	849 087 €	

Recettes d'investissement 2021		
Virement de la section de fonctionnement	236 889 €	38 %
Vente de terrain	150 000 €	24 %
Excédent de fonctionnement 2020	130 294 €	21 %
Recettes (Taxe aménagement, TVA)	35 600 €	6 %
Subventions et participations	23 422 €	4 %
Recettes d'ordre : amortissements	43 837 €	7 %
TOTAL	620 042 €	

Budget 2021

Chaque printemps, le conseil municipal est appelé à adopter le budget de l'année écoulée et procéder au vote du budget de l'année en cours, tout en définissant les nouveaux taux d'imposition communaux. Le 9 avril dernier, les élus de mars 2020 se sont livrés pour la première fois à cet exercice, temps fort de la vie municipale.

L'occasion de revenir sur quelques éléments clés des finances de la commune.

La section fonctionnement se caractérise par une relative stabilité du budget d'année en année :

Les dépenses courantes tendent à augmenter modérément du fait de l'inflation, l'augmentation du coût de l'énergie, de services supplémentaires... Le budget primitif 2021 prévoit des dépenses de fonctionnement de 612 197 € contre 610 351 € en réalisé 2020.

D'origines diverses, les recettes courantes connaissent des évolutions contrastées. Les dotations de l'Etat poursuivent leur diminution engagée depuis plusieurs années, elles passeraient de 142 324 € perçus en 2020 à 125 244 € prévus en 2021. Les recettes de la commune subissent parallèlement les conséquences de la réforme fiscale de l'Etat. Comme vous le savez, la taxe d'habitation disparaît, compensée partiellement par un transfert de taxe du foncier bâti du département vers la commune et par un versement compensatoire de la taxe d'habitation par l'Etat. Contrairement à ce qui est annoncé, le compte n'y est pas et la réforme de la taxe d'habitation nous fait perdre 7 000 € de recettes.

Face à ce désengagement de l'état, le principal levier à disposition des élus porte sur le taux des taxes collectées par la commune : la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Malgré notre souhait de ne pas augmenter la fiscalité, le conseil municipal a décidé à l'unanimité une légère augmentation des taux communaux à hauteur de 2 %. Compte tenu d'un mécanisme d'harmonisation des taux pratiqués par les 7 intercommunalités qui composent la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg, cette hausse sera en partie compensée par une baisse des taux de la CA3B. Ainsi, la hausse de taxe sur le foncier bâti se traduira-t-elle pour le contribuable par une augmentation réelle de 0.72 % de la pression fiscale. Cette décision d'agir modérément sur les taux d'imposition communaux vise à garantir un niveau de recettes suffisant pour satisfaire aux besoins de la section investissement, où se jouent l'équipement de la commune au service des habitants. En 2021, le budget primitif prévoit un excédent de fonctionnement de 236 889 € qui serait versé à la section investissement.

La section investissement se caractérise par une importante variabilité du budget :

Dans un village rural tel que le nôtre, le budget investissement varie au gré des gros investissements réalisés, espacés de quelques années : 2008-2009, construction du gymnase pour 825 000 €, 2018-2019 : aménagement du Logis-Neuf pour 2 309 000 €. D'autres années comme 2020, les investissements sont très modestes, presque inexistantes.

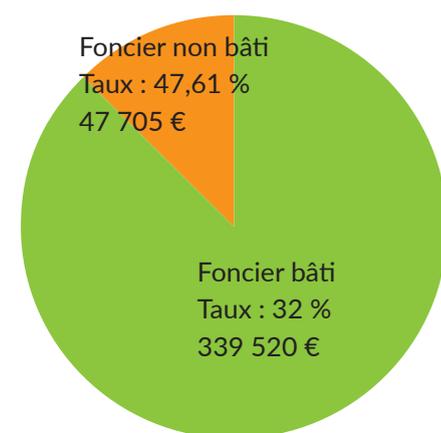
Il en va du budget communal comme pour le budget de la plupart des ménages : pour réaliser des investissements d'ampleur, il faut avoir recours à l'emprunt. Ceux-ci apparaissent en recette de la section investissement lorsqu'ils sont contractés et permettent ainsi à un projet de voir le jour, mais ils apparaissent également en dépense de la section investisse-

ment pendant la durée de remboursement de l'emprunt. Si bien que le budget investissement 2021 finance aussi bien les « petits investissements » réalisés aujourd'hui qu'une partie des « gros investissements » réalisés dans le passé.

Pour 2021, les investissements programmés porteront essentiellement sur la rénovation du cimetière. La commission patrimoine a lancé une réflexion autour des bâtiments abritant la Mairie, les services techniques et les espaces dédiés aux associations afin d'établir un projet global et un programme d'investissement à moyen terme.

Le budget primitif 2021 et les taux d'imposition ont été approuvés par le conseil municipal à l'unanimité. Rappelons ici que ce budget 2021 comme celui de 2020 sont impactés par la crise sanitaire qui se traduit sur les dépenses (produits d'entretien, coût d'utilisation de certains bâtiments, aide aux associations...) comme les recettes (perte de loyers...) mais aussi sur les projets d'investissement qui sont plus longs à mettre en place.

Hervé COLAS,
adjoint aux finances #



Taux d'imposition communaux des contributions directes
Total Produit 2021 : 387 225 €

Elagage sur voie communale

La commune de Confrançon a organisé un élagage sur plusieurs de ses routes :

La Petite Route, route de Loriol, route de la Gelière, route de St-Genis sur Menthon et route de Cornaton.

Deux entreprises sont intervenues :

- L'entreprise GRANGER avec un tracteur équipé d'un lamier pour un travail de coupe jusqu'à 7 mètres de hauteur et un broyeur pour un montant de 8 196 €.
- La S.A.R.L. GUÉNARD pour un élagage manuel à l'aide d'une nacelle sur des zones plus compliquées avec la proximité de câble électrique pour un montant de 2 550 €.

Pour la plupart des secteurs concernés, la commune s'est substituée au



devoir des propriétaires riverains et tout sera mis en œuvre afin que ceux-ci maintiennent la végétation dans son état actuel.

Martial LOISY,
adjoint #



Travaux du cimetière

Les travaux au cimetière dont on entend parler depuis longtemps vont démarrer début juin avec la reprise du mur d'enceinte. L'entreprise SOMEC a été retenue pour ce chantier pour un montant de 77 988 €. Un constat d'huissier sera réalisé avant travaux pour avoir un état des monuments. Des sections de mur seront démontées puis reconstruites, un enduit sera réalisé sur la totalité ainsi que la pose d'une nouvelle couverture.

La deuxième phase est prévue pour début septembre, elle concernera l'accessibilité ainsi que l'aménagement d'un cheminement doux allant de l'entrée du lotissement le Pré Vert jusqu'au chemin de Sottizon.

Martial LOISY,
adjoint #



La commune se dote de nouveaux outils de communication digitaux

Afin de vous informer au mieux, notre commune a décidé d'élargir sa palette d'outils avec une page Facebook officielle et PanneauPocket, le numéro 1 français des solutions d'alertes et d'informations disponible sur smartphone et sur ordinateur. Ces interfaces viennent compléter une panoplie de canaux d'informations comprenant la publication de deux bulletins municipaux de 16 pages par an et un site internet (en cours de remodelage).

Plusieurs fois par semaine, ces nouveaux outils digitaux vous permettent d'être avertis des événements à venir, de connaître les informations à retenir, de partager l'actualité de la commune et de la communauté d'agglomération, d'être au courant en temps réel des actualités associatives...

Depuis leurs créations, PanneauPocket regroupe 378 fans et la page Facebook compte 162 abonnés.

Pas encore connecté ? N'attendez plus, suivez l'actu de votre commune !

[facebook.com/Commune-de-Confrançon](https://www.facebook.com/Commune-de-Confrançon) • <https://app.panneaupocket.com/> • <https://www.confrancon.fr/>

Cyrille DUPUIT,

membre de la commission Information Communication #

Les jardins partagés

Envie de jardiner et vous n'avez pas de jardin ?

La commune met à votre disposition un terrain où vous épanouir et faire pousser vos légumes !

Plus qu'un simple potager, le jardin partagé est un lieu d'échanges, de convivialité, de mixité sociale et de créativité. De plus en plus de communes abritent des jardins partagés, dans toute la France et tout près de chez nous. Pourquoi pas à Confrançon !

Comment ça marche ?

La mairie mettra à disposition un terrain pour les futurs jardiniers. Ce terrain sera divisé en parcelles de 35 à 45 m² environ, une serre sera implantée ainsi qu'un abri pour les outils. Pour créer un jardin partagé, il suffit qu'une dizaine de personnes soit prête à s'investir dans la gestion d'un espace vert et se regroupent au sein d'une association. On dit « Jardins Partagés », mais c'est l'envie de jardiner qui est surtout partagée et par la suite, si des affinités se créent, vous pourrez partager vos graines, votre savoir et autres... Les écoles se joignent à ce projet pour faire connaître à nos bam-



bins la joie de voir germer les graines qu'ils auront semées.

Et puis, outre la culture des légumes, faire de nouvelles rencontres, c'est bien aussi.

Dès que nous le pourrons, quand la crise sanitaire sera passée, les personnes intéressées seront conviées à une réunion publique pour débattre de tout cela.

D'ici là, vous pouvez vous manifester auprès de Cathy PITRE ou Christophe CHARTIER.

Cathy PITRE : 06 37 35 72 57

Christophe CHARTIER :

christophe.chartier11@orange.fr

Cathy PITRE,
conseillère municipale #

Avec ces jardins partagés, des projets pédagogiques et culturels pourraient voir le jour et des rencontres intergénérationnelles avec échanges de conseils, de recettes pourraient aboutir. La notion de partage prendrait alors tout son sens.

Des animations pourraient être organisées au cours de l'année en fonction des saisons comme des trocs de plants, des veillées...

La situation du jardin partagé, au cœur du village, à proximité du chemin et de l'aire de jeux, est idéale pour passer de bons moments, seul, entre amis ou en famille. A terme, pourquoi ne pas accueillir sur cet espace vert d'autres aménagements, tels qu'un parcours de santé ou autre ?

Séverine SHIRE-AFRAH,
membre de la commission
extracommunale
« Mon village bouge
à Confrançon » #

Cérémonie du 8 mai en petit comité

Pour la seconde année consécutive, la commémoration du 8 mai 1945 s'est tenue en comité restreint. A l'issue de la cérémonie au monument aux morts, le cortège s'est rendu au cimetière où Jean Paul BUELLET, maire, a déposé une gerbe sur la tombe d'Emile RIGOLLET, notre doyen et maire honoraire récemment décédé dans sa 102^{ème} année. Né le 8 mai 1919, il fut incorporé à 20 ans puis fait prisonnier en Allemagne en juin 1940 pour 5 longues années avant de revenir à la maison le 14 avril 1945. Conseiller municipal, adjoint puis maire, il fut un grand serviteur de la commune. #



Le pédibus... C'est parti !

Le premier trajet a eu lieu le jeudi 29 avril.

La situation sanitaire a compliqué le travail de la commission extra communale de « Mon Village Bouge à Confrançon » pour la mise en place et le lancement du pédibus. Finalement, c'est dans la bonne humeur et sans problème que s'est déroulé le premier parcours. Cette action est d'ores et déjà une réussite puisque dix enfants « ont pris le pédibus ».

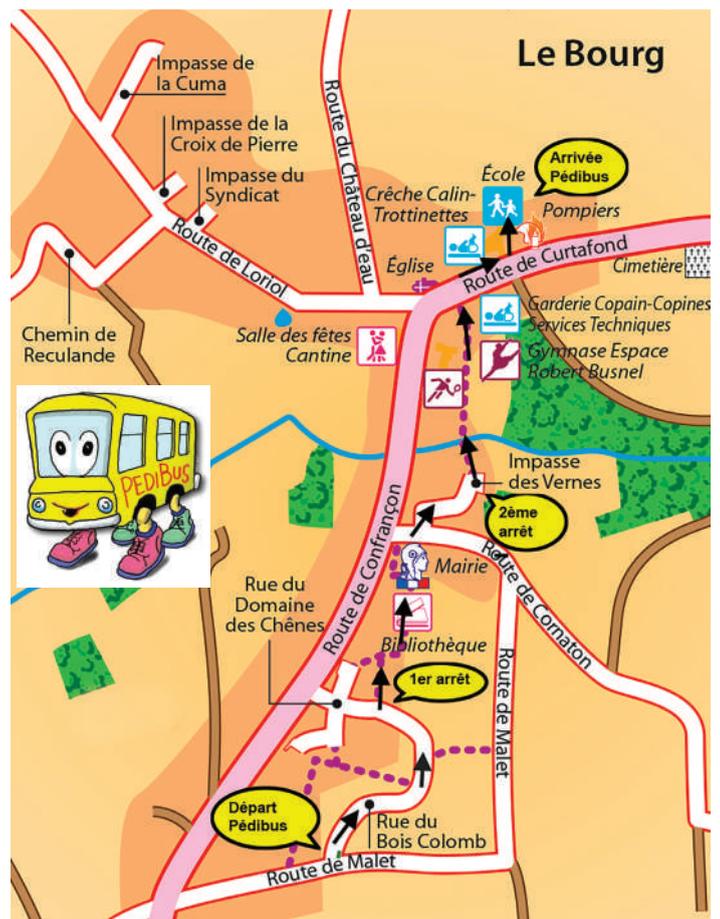
Rappel : Ce service, mis en place uniquement le jeudi matin, est gratuit et les enfants sont accompagnés de deux bénévoles au minimum. Les inscriptions sont encore possibles mais néanmoins obligatoires*.

Enfin, toutes les personnes ayant envie d'une petite mise-en-jambe matinale agréable peuvent encore se joindre au groupe des bénévoles accompagnateurs.*

* Pour tout renseignement, voir le site de la mairie, rubrique Associations, et/ou vous pouvez envoyer un mail à monvillagebougeconf@gmail.com

**Pour la commission extra communale
« Mon Village Bouge à Confrançon »,
Claudine PONTIUS #**

La commune s'est dotée d'une commission extracomunale « Mon village bouge à Confrançon » composée d'élus du conseil municipal et d'habitants pour travailler sur des projets de proximité répondant aux enjeux environnementaux : pédibus, jardins partagés...



SOS Urgences mairie

Pour les urgences en week-end et jours fériés, une astreinte téléphonique a été mise en place, elle est assurée par le maire et les adjoints. Le n° d'appel est celui de la mairie 04 74 30 27 38 qui est automatiquement transféré sur un n° de portable du vendredi ou veille de férié à 19h au lundi ou lendemain de férié à 8h30. Cette astreinte ne concerne que les véritables urgences (décès, danger grave, fuite d'eau sur le domaine public, animaux errants...). Lors d'un appel dans ce contexte, vous serez invité à laisser un message en indiquant la nature de l'urgence et surtout un n° pour vous joindre. Si l'urgence n'est pas avérée, l'appel ne sera traité qu'à la réouverture des services municipaux.

Sylvaine MARTIN, adjointe #

Radar pédagogique

Durant tout le mois de mars, la municipalité a bénéficié du prêt de radars pédagogiques appartenant à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Ce matériel avait pour but de contrôler les vitesses des véhicules, il a permis également de comptabiliser le nombre de véhicules entrant et sortant de notre agglomération.

L'affichage de la vitesse a sensibilisé bon nombre d'entre nous, les entrées dans le bourg côté Mairie sont beaucoup plus respectées que les sorties, les vitesses en sortie ne s'affichant pas.

Les vitesses sont légèrement au-dessus des 50 km/h, mais 73 % des automobilistes abordent Confrançon à moins de 60 km/h au niveau de la Mairie et 7 % y entrent à plus de 70 km/h.

Pendant ce mois de mars, 1 266 véhicules par jour sont passés, tous sens confondus devant le radar Mairie.

Au niveau de l'école, entre le 2 et le 19 mars, 56% des véhicules entrant et 59% des sortants respectent la limitation de vitesse, environ 8 % des 688 véhicules journaliers roulent à plus de 70 km/h, dont une vingtaine d'inconscients entre 90 et 137 km/h.

Pendant 10 jours, le radar placé route de Loriol, à mi-côte sortie Ouest de Confrançon, indique que 62 % des automobilistes respectent les préconisations de vitesse. Les données sont sans doute tronquées, le radar étant placé à proximité de deux impasses et de la route de Reculande. Les 273 véhicules jour, tous sens confondus, indiquent que cette voie est plutôt utilisée pour une circulation locale et non de transit.

Toutes ces données devront être analysées plus finement pour définir s'il est nécessaire de prévoir des aménagements spécifiques.



Incivilités



Comme nos villages voisins, nous avons notre lot de petites incivilités, perpétré par une minorité, mais qui « pourrit » la vie et coûte à l'ensemble de la population. Sans vouloir faire un inventaire à la Prévert, nous dénombrons trop de méfaits depuis le début d'année. Feu de poubelle sous le bâtiment du four communal, sans la promptitude d'une habitante voisine et la réactivité des sapeurs-pompiers, nous n'aurions sans doute plus de four à bois, le feu auraient pu s'étendre à la garderie périscolaire toute proche. Pour l'Ascension, un feu s'est déclaré à l'arrière du restaurant scolaire causant des dégâts importants sur la toiture et le local tennis. Une plainte a été déposée afin de déterminer l'origine de l'incendie.

Bien qu'il y ait très peu de chiens errants, les déjections canines le long du chemin piétonnier jouxtant le bief (notamment) sont monnaie courante, et pourtant si simples à enrayer par l'utilisation du petit sac plastique prévu à cet effet. Est-ce à la collectivité de mettre à disposition ce matériel, comme certains le demandent ? Je ne le pense pas, chaque propriétaire doit assumer l'éducation et l'entretien de son animal.

Incivilités également au niveau du parc multisports du centre bourg, une bande blanche de matérialisation du terrain a été arrachée, risquant ainsi de provoquer la chute des utilisateurs et une dégradation plus importante de la surface de jeu. C'est avec regret que nous avons dû fermer le parc durant deux mois, notamment pendant les vacances de Pâques, privant nos jeunes de cet espace de rencontre très apprécié.

Enfin les innombrables dépôts sauvages aux abords des 2 PAV (point d'apport volontaire) souvent pris pour déchetterie, mettons cela sur le coup de l'ignorance !

Le manque de respect du coin pique-nique, mais surtout les toilettes de la place multimodale demandent énormément de temps et de courage à nos agents techniques pour tenir ces lieux propres. Pourquoi de tels comportements de la part des utilisateurs ? Désolant !

Jean Paul BUELLET, Maire #

Bilan d'étape du projet Parc Eolien de Confrançon

A quelques mois du démarrage des travaux, nous proposons une interview croisée de Pauline LUGAGNE, responsable du développement du projet éolien de Confrançon à Solveo Energie et Hervé COLAS, adjoint au maire.

Question à Pauline LUGAGNE, Solveo :

A la veille du déploiement du parc éolien de Confrançon, pouvez-vous nous rappeler la démarche menée pour aboutir à sa construction ?

Après avoir présenté le projet en conseil municipal fin 2016, Solveo Energie a lancé des études de faisabilité environnementale sur un cycle biologique de 12 mois et des études administratives. En 2017, les habitants de Confrançon ont été invités aux permanences publiques d'informations et une demande d'autorisation environnementale a été déposée en 2018 auprès de la préfecture de l'Ain.

C'est en juillet 2019 que Solveo Energie a obtenu une autorisation environnementale pour la construction du parc éolien de Confrançon qui se composera de 3 éoliennes installées au nord de la commune.

Question à Hervé COLAS, adjoint : Quels seront les bénéfices du parc éolien sur la commune de Confrançon ?

L'énergie éolienne fait partie des sources de production d'électricité qui permettront, je l'espère, d'atteindre les objectifs que s'est fixée la France pour 2030 : amener la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale d'énergie sur le territoire.

Le parc éolien de Confrançon apportera sa pierre à l'édifice, participera à la lutte contre le dérèglement cli-

matique et contribuera à une meilleure qualité de l'air. Ainsi qu'à une réduction de la production nucléaire. La production d'électricité verte du parc éolien couvrira la consommation électrique de plus de 4 000 foyers. Ressource disponible localement, l'énergie éolienne participera au dynamisme du territoire de Confrançon par le biais de retombées financières de plusieurs ordres : recette fiscale annuelle dans le budget communal, redevance forfaitaire versée à la commune au début des travaux pour l'utilisation et le survol des chemins communaux et création d'activités économiques locales lors de la construction et l'exploitation du parc. Une partie importante des taxes fiscales sera aussi versée à la communauté d'agglomération et au département.

Question à Pauline LUGAGNE, Solveo :

Pouvez-vous nous apporter quelques précisions sur les différentes phases de chantier du parc éolien ?

Le chantier du parc éolien de Confrançon démarrera cette année 2021. En amont de la construction, le futur exploitant du parc éolien doit lancer une série d'appels d'offres auprès d'entreprises, souvent locales, afin d'intervenir dans la réalisation du génie civil, de la pose des câbles de raccordement, pour le transport des éoliennes jusqu'au lieu d'installation, etc.

Le déroulement du chantier du parc éolien de Confrançon sera phasé de la façon suivante :

- Dans un premier temps, il y aura des travaux d'aménagement des chemins et des travaux de terrassement notamment pour les plateformes des éoliennes. Une quinzaine de personnes seront mo-

bilisées, des sens de circulation et/ou arrêtés seront pris pour faciliter la cohabitation entre riverains et personnels de chantier. L'accès aux bois de Marlaye sera toujours autorisé à l'exception des jours d'arrêtés de circulation mais la plupart des travaux se feront sur place à l'emplacement des éoliennes.

- Dans un second temps, il y aura la partie fondation des éoliennes. Echelonnés sur 4 jours, ils mobiliseront une vingtaine de personnes et nécessiteront une quinzaine de rotation de camions toupies. Ces travaux seront réalisés par une entreprise locale.
- Ensuite, il y aura le raccordement électrique inter éolienne qui emploiera une dizaine de personnes.
- Puis viendra le spectaculaire montage des éoliennes qui représentera un mois de travail sur place. La livraison des machines s'effectuera par camion et certaines parties telles que les pales nécessiteront leur acheminement par convois exceptionnels. Pour atteindre les lieux d'implantation, Solveo Energie privilégiera l'utilisation des routes et chemins existants en les renforçant si nécessaire. Cela impliquera un ralentissement de la circulation sur les axes concernés car le transport des machines suscite généralement la curiosité des riverains et des véhicules qui empruntent l'itinéraire. Une fois sur site, les composants du parc seront assemblés à l'intérieur du parc et le levage des éoliennes sera ensuite assuré à l'aide de grues.
- Enfin une phase de test et de contrôle aura lieu avant la mise en service du parc prévue en 2022.

Les travaux de construction dureront entre 5 et 6 mois et emploieront plus de 100 personnes.



**Question à Hervé COLAS, adjoint :
Comment la commune de Confrançon s'implique-t-elle en faveur de l'environnement et des énergies renouvelables ?**

Depuis longtemps, les élus de Confrançon sont sensibles à l'avenir de notre planète, de notre environnement. Ainsi, il y a plus de 25 ans, l'un des premiers Agenda 21 de France avait été mis en place sur le territoire de la Communauté de communes de Montrevel en Bresse qui fait aujourd'hui partie de la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse. A l'époque, c'était Claude FROMONT, maire de Confrançon qui avait initié ce projet. Depuis, de nombreuses actions ont été menées sur notre commune, en fonction de nos moyens, pour faire évoluer nos pratiques afin d'être plus respectueux de notre planète. Pour prendre l'exemple du dernier mandat, la municipalité précédente a :

- Accompagné l'installation par un opérateur privé de panneaux pho-

tovoltaïques sur le toit du gymnase communal

- Mis en œuvre une démarche 0 pesticide en précédant largement l'obligation faite aux communes
- Mis en œuvre l'extinction de l'éclairage public la nuit
- Créé une place multimodale au Logis Neuf pour favoriser les déplacements doux : covoiturage, transport collectif, vélo, marche...
- Analysé les différents postes de consommation d'énergie sur la commune, avec l'aide de ALECO1 (Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain), et mis en œuvre des mesures d'économie d'énergie
- Développé les sentiers piétonniers...
- Et accompagné la création d'un parc éolien par un opérateur privé sur des parcelles privées.

Par l'ensemble de ces avancées, les élus de Confrançon ont fait des choix en faveur de la planète et de l'environnement, en privilégiant économie

d'énergie et production d'énergies renouvelables, soleil et vent. Les conseillers élus en mars 2020 héritent des décisions prises par leurs prédécesseurs.

Dans une logique de continuité, le conseil municipal actuel a :

- Réalisé un appel d'offre d'achat d'électricité verte
- Organisé l'opération « Nettoyons la nature à Confrançon »
- Lancé le pédibus
- Initié une démarche de jardins partagés...
- Engagé une réflexion sur les 4 bâtiments communaux chauffés actuellement au fioul pour une conversion de chauffage plus écologique
- Et accompagné la phase opérationnelle de construction du parc éolien.

#

Les nouvelles entreprises

Virginie BRAMAS conseillère en immobilier



Habitant sur le secteur depuis 2003, j'ai exercé pendant 12 ans en tant qu'assistante maternelle afin de pouvoir concilier vie familiale et professionnelle. Mes enfants ayant grandi, j'ai souhaité faire une reconversion. En décembre 2019, j'ai intégré le réseau Safti et suivi une formation pour devenir conseillère en immobilier.

Safti est un réseau de conseillers immobiliers créé en 2010 qui compte à ce jour plus de 5 000 conseillers sur toute la France.

Mon rôle est d'être votre interlocutrice de proximité grâce à ma connaissance du secteur. Je vous accompagne dans toutes les étapes du processus de vente et/ou achat de votre bien immobilier. Je serai ravie d'échanger avec vous si vous souhaitez plus d'informations.

Virginie BRAMAS

Tel : 07 67 78 23 33
virginie.bramas@safti.fr

#

Bar-tabac-restaurant La Tablée

C'est avec grand plaisir que je vous annonce que le bar tabac restaurant du Logis-Neuf a ouvert ses portes fin mai sous son nouveau nom « la Tablée ».

Arrivée à Confrançon il y a neuf ans, j'avais rapidement repéré cet établissement car nous avions alors un point commun avec la restauratrice : je m'appelle Cathy ! Ayant travaillé pendant plus de 10 ans dans la restauration, la reprise de ce commerce est pour moi un rêve qui se réalise.

Je souhaite que La Tablée soit un lieu convivial, agréable et chaleureux.

En plus du bar, restaurant et tabac, je vais bien sûr continuer à faire dépôt de pain et distribuer le journal. La Tablée sera ouverte du lundi au vendredi de 6h à 18h et le samedi de 7h à 13h.

Concernant le restaurant, mon objectif est de faire une cuisine traditionnelle en proposant un menu du jour privilégiant les produits locaux. Compte tenu du contexte sanitaire compliqué, la partie restaurant n'ouvrira que début août.

Pour ceux qui ne connaissent pas les locaux (rafraîchissement en cours), en plus de la partie bar, je vous ac-



cueillerai dans 2 salles de restaurant pouvant recevoir 40 couverts plus une grande terrasse pour l'été sans oublier les jeux de boules.

Pour les plus impatients, retrouvez les photos sur facebook. Vous pouvez compter sur mon énergie pour redonner vie à ce commerce en espérant qu'il devienne le point de rencontre des confrançonnaises et confrançonnais.

Cathy SOCCOJA #

Pension pour chevaux à Euro-Farm

Installées sur 43 hectares de terrains, les écuries d'Euro-Farm proposent à la location 18 boxes avec leur pré de 3 800 m² ainsi que 20 abris sur 3 000 m² chacun. Une carrière est également mise à la disposition des propriétaires pour le travail des chevaux ainsi qu'un parcours de galop de 1.5 km aménagé au bord de l'étang.

Les Écuries d'Euro-Farm
1635 route de Cornaton
01310 Confrançon
06 71 25 70 13
04 74 55 13 83

#

La P'tite Epicerie

C'est à bord de ma camionnette que je m'installe sur la place de la mairie de Confrançon tous les samedis matin de 10h45 à 12h15.

Après une longue carrière dans la grande distribution, j'ai pensé autrement pour ma reconversion professionnelle : un commerce ambulancier pour aller à la rencontre des personnes et faire connaître nos bons produits, je n'ai rien inventé car nos

anciens ont bien connu ce concept, je le remets juste au goût du jour « mangeons bon et le plus sain possible » et nos petits producteurs sont là. Car mon petit commerce est essentiellement basé sur les produits locaux : fromage, yaourt, café, miel, charcuterie, conserve de légumes, pâtes, farine, légumes, fruits achetés chez Jany fruits à Bourg en Bresse.

Nathalie JOBAZE, Mézériat #



Vie associative

Copain Copine Chaleur et cœur

L'association Familles Rurales Copain-Copine a pour but d'accueillir les enfants en périscolaire et centres de loisirs pour les vacances.

Avec la crise sanitaire actuelle qui touche beaucoup d'associations, je tiens à remercier du fond du cœur Marie-Laure LOUVET, directrice depuis 25 ans ainsi que Marine GONNET et Marina COMTET pour leur superbe travail d'animation et tout ce qu'elles font pour que nos enfants passent de bons moments et s'amuse en cette période compliquée.

Ce n'est pas facile tous les jours car il



faut jongler avec les règles sanitaires imposées et le caractère de chacun mais c'est toujours dans le respect de l'autre que la garderie perdure et que les enfants prennent du plaisir à venir. En tant que présidente, je tiens à dire que les membres du bureau qui m'entourent et l'équipe d'animation m'aident et me soutiennent dans mes tâches. Merci à vous toutes pour



votre engagement, votre investissement et vos personnalités si chaleureuses qui font du bien au quotidien. Je remercie également la municipalité, Familles Rurales de l'Ain et le SIVOS ainsi que les écoles pour le travail qu'ils accomplissent avec nous. Voici quelques créations des enfants.

Nathalie JOLY, Présidente #



Depuis 25 années, Marie-Laure LOUVET, directrice de Copain-Copine a vu défiler pas moins de 120 familles. Embauchée en 1996, elle œuvre à toujours trouver des activités, sorties, animations pour le plaisir des enfants du centre de loisirs mais aussi de la garderie périscolaire auxquels elle a ajouté l'aide aux devoirs très appréciée des parents !

Pas moins de 6 présidents ont eu la

chance de travailler avec Marie-Laure durant toutes ces années (Martine MATHY, Roseline MAGNIN, Franck GRAS, Sandrine PEZANT, Virginie BONNAMENT et actuellement Nathalie JOLY).

Restaurant scolaire : appel au volontariat



L'association du Restaurant scolaire de Curtafond-Confrançon est comme vous le savez une association à but non lucratif, gérée par des parents bénévoles. Elle a pour objectif depuis toujours de proposer des repas cuisinés avec des produits frais et issus de producteurs locaux, évitant ainsi la cuisine industrielle pour nos enfants. L'association gère quatre salariées et environ 200 enfants par jour répartis sur deux sites.

En cette fin d'année scolaire, l'association lance un appel d'urgence au volontariat pour reprendre certains postes afin d'assurer notamment la

trésorerie et rejoindre l'équipe de la facturation. Chaque nouveau bénévole sera formé par l'équipe actuelle, et c'est la raison pour laquelle nous avons besoin de vous dès aujourd'hui. Sans votre participation, le restaurant scolaire ne serait plus viable d'ici la rentrée prochaine. Une réunion extraordinaire aura lieu courant juin pour échanger sur l'avenir de l'association et sur le fonctionnement des postes à pourvoir.

**Coralie PERRET et
Isabelle BOYAT, co-présidentes #**

ASC Basket

En cette saison particulière, l'AS Confrançon a essayé de maintenir son activité du mieux possible en appliquant et respectant les mesures sanitaires.

Les licenciés ont pu reprendre leur activité sportive à partir de mi-mars en extérieur.

C'est donc en collaboration avec le club de l'US Vonnas que les entraînements ont pu être réalisés sur les terrains extérieurs de Vonnas pour les semaines paires et de Curtafond pour les semaines impaires.

Nous espérons vivement retrouver les salles dès la saison prochaine.

Nous restons mobilisés pour aider le club à se maintenir et se développer mais aussi pour agrandir le bureau et l'équipe de bénévoles.

**Julie DUCLOS,
Co-présidente #**

Comité de fleurissement

C'est essentiellement par la vente de plats préparés que le Fleurissement finance ses actions. La fabrication du boudin, reportée en début d'année, n'a finalement pas eu lieu. En revanche, la vente des bréchets en avril a connu un vif succès. La préparation s'est effectuée dans une bonne ambiance. Le Comité de fleurissement tient à remercier Maxime et Grégory pour la cuisson des bréchets et Cathy pour le gratin, ainsi que tous les bénévoles présents. Grâce à ces ventes, les habitants de Confrançon (et d'ail-

leurs) contribuent à l'embellissement de notre commune.

Toutefois, comme indiqué dans le bulletin de janvier, le Comité de fleurissement est en effectif très réduit et espère toujours voir arriver de nouvelles personnes impliquées.

Au regard du travail à accomplir, peu de compétences sont requises :

- Un peu d'exercice physique pour le désherbage et le repiquage
- De l'imagination pour l'aménagement
- Le goût du bricolage pour la décoration

- Le sens de la bonne humeur et de la convivialité.

Plus on est de mains, plus vite le travail est fait !

Si l'aventure vous attire, faites-vous connaître auprès de Christophe CHARTIER

christophe.chartier11@orange.fr
06 03 78 22 90

**Prenez soin de vous, bon été
Le Bureau #**

Le livre de naissance est disponible à la bibliothèque

Poule bleue a pondu trois œufs. Après les avoir couvés, trois poussins sont nés. Très fière, Poule bleue les a présentés à tous... et a continué à les couvrir mais quand vient le moment de gambader dans les prés, Poule bleue n'est pas vraiment prête à les laisser s'épanouir...

Lauréat du Prix Graines de Lecteurs 2020 - catégorie petit, le département de l'Ain est heureux d'offrir à votre enfant né en 2019 ou 2020 l'album «poule bleue» de Claire GARRALON aux éditions Mémo.

Ainsi, chaque parent pourra venir avec son enfant le découvrir et le récupérer à la bibliothèque.

Pour rappel, la bibliothèque est ouverte le mardi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h.



Annie CONVERT, Présidente #

La gym à Confrançon

Trop dur, la gym à la maison, en solo !

Vivement la reprise !

Quel bonheur de retrouver nos animateurs, les copains et les copines, en septembre prochain !

Nous vous donnons donc rendez-vous pour une reprise dynamique et joyeuse de nos activités sportives dès la semaine du 6 septembre (voir les détails sur le site de la commune).

Le bureau #

Planète Tennis

Créée en 1987, l'association Planète Tennis de St Didier d'Aussiat a su évoluer et s'enrichir en s'unissant en 2000 avec le club de Confrançon puis en 2011 avec l'arrivée des licenciés du club de Montrevel.

L'association met son Ecole de Tennis à la disposition de ses adhérents qui souhaitent débiter ou progresser dans la pratique du tennis. L'enseignement est dispensé par un formateur diplômé d'état.

Les cours ont lieu sur les 2 sites du club et grâce aux 3 salles omnisports

couvertes mises à disposition par les collectivités partenaires : l'Espace Busnel à Confrançon, la salle du Bocage à St Didier d'Aussiat et le Gymnase intercommunal de Montrevel en Bresse.

L'association répond également au souhait des licenciés de pratiquer le tennis en compétitions. Celles-ci font partie intégrante de l'activité du club avec 2 rendez-vous importants dans chaque catégorie : pour les jeunes les championnats de l'Ain et la Coupe Génétty et pour les adultes les championnats séniors+ en décembre et les championnats séniors en mai. Ces épreuves par équipes permettent aux

joueurs d'allier compétition et convivialité. Des épreuves individuelles sont également proposées pour les plus aguerris.

Planète Tennis est co-organisateur des foulées du Logis qui se déroulent le 16 octobre.

Site internet : <http://club.quomodo.com/planete-tennis/>

**Vincent QUIVET,
Président #**

Les conscrits

Ce début d'année a été difficile pour tous, mais aussi pour nous conscrits. Malheureusement, la crise sanitaire n'a pas joué en notre faveur encore une fois. Après de longues réflexions et diverses réunions, c'est avec le cœur lourd que nous avons pris la décision d'annuler le banquet des

classes 2021. Cette décision n'a pas été prise à la légère, nous avons essayé de trouver différentes solutions, sans qu'aucune ne soit concluante.

Cet été, nous essayerons d'organiser des activités en plein air au sein du village si cela s'avère possible. Nous ne pouvons vous garantir nos événements en vue de la crise et des autorisations gouvernementales et pré-

factorales. Le concours de pétanque ne sera peut-être pas maintenu pour le 26 juin. Restez connectés sur PanneauPocket et n'oubliez pas d'aller voir votre courrier, vous pourriez être surpris.

**Léa BLANC,
Présidente #**

Vie scolaire

Classe de PS-MS

Le carnaval s'est invité à l'école pour un défilé haut en couleur

Classe de CP

Les CP fêtent le 100e jour d'école avec des activités autour du 100 : œuvre d'art avec 100 objets, puzzle 100 pièces...



Classe de PS-GS

Un héliculteur est venu en classe avec des escargots et il a expliqué leur vie, leur alimentation... Il a laissé un couple d'adultes qui ont fait des œufs et les œufs ont éclos. Tous les jours, les enfants peuvent étudier les escargots dans leur vivarium. Cette animation a été financée par la CA3B.



Classe de MS-GS

Les enfants ont semé des graines de tomates en classe, les ont fait grandir puis ont emporté les plants chez eux.



Classe de CP-CE1

Florentin CURT, intervenant musical anime un atelier musical tous les jeudis matin depuis janvier grâce au soutien financier du Sou des écoles.

Nuisances sonores

La lutte contre les bruits de voisinage fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui stipule qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Rappel :

- Pour les activités industrielles, artisanales, commerciales et agricoles, toutes précautions doivent être prises pour ne pas occasionner de gêne pour le voisinage entre 20h et 7h et les dimanches et jours fériés
- Pour les particuliers, il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler, ou gémir de façon répétée ou prolongée un ou des chiens dans un logement, sur un balcon dans la cour ou un jardin.
- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants ne sont autorisés que de 8h à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Lorsque les bruits sont commis la nuit (entre 22h et 7h), on parle de tapage nocturne.

En cas de nuisances sonores constatées, une amende forfaitaire peut être infligée.

Et sur les véhicules

L'article R318-3 du code de la route stipule que les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains. Le moteur doit être muni d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement sans possibilité d'interruption par le conducteur. Toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux est interdite.

Ainsi, la norme du bruit moto prévue par la législation est de :

- 72 décibels maximum jusqu'à 50 cm³
- 79 décibels entre 80 et 125 cm³
- 80 décibels au-delà de 500 cm³.

Les sanctions prévues par la loi actuellement sont une amende de 135 euros pour toute émission de bruits susceptibles de causer une gêne aux

autres usagers de la route ou aux riverains, une amende de 11 euros en cas d'utilisation d'un pot d'échappement non homologué et l'immobilisation du véhicule.

Brûlage des déchets

Il est rappelé que le brûlage des déchets, à l'air libre ou en incinérateur individuel est strictement interdit. Ces déchets doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte. En effet, le brûlage dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). La personne qui brûle des déchets à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Tri des déchets : les bons réflexes

La Communauté d'Agglomération a réalisé des guides du tri. Ils sont disponibles dans les mairies ou en ligne sur www.grandbourg.fr.

Plaine Tonique

Modalités d'accès 2021 à la plage et à la base de loisirs pour les habitants de la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse : Il n'y aura pas de distribution de vignettes à coller sur la carte d'accès qui d'ailleurs n'est plus valable, comme toutes les cartes distribuées précédemment par la CA3B.

Dorénavant, il est nécessaire de détenir une carte « d'accès Plage » individuelle nominative et annuelle au prix de 5 €.

Cette nouvelle carte sera à demander à l'accueil de la Plaine Tonique sur justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une photo d'identité. Lundi

au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 17h. Rappel : l'accès à la Plage est payant à compter du 12 juin.

Nouvelle carte nationale d'identité

Depuis le 15 mars 2021, une nouvelle carte d'identité format « carte bancaire » entre progressivement en circulation en France. A terme, tous les citoyens français déposant une demande de nouvelle carte d'identité à partir du 2 août 2021 se verront délivrer systématiquement une carte sous ce nouveau format.

La nouvelle carte est plus sécurisée et plus pratique, pensée pour le quotidien des français.

- Un nouveau format de type carte bancaire avec puce hautement sécurisée, matériau robuste en polycarbonate, éléments en relief pour l'inclusivité des personnes malvoyantes...
- La possibilité d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents
- Un visuel modernisé reprenant en particulier les symboles de la République, le drapeau français et le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ainsi que le drapeau européen, conformément au nouveau règlement en vigueur dans l'Union Européenne.

Repas gourmand du CCAS

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale est heureux de vous inviter au traditionnel repas qui aura lieu à la Salle des Fêtes le dimanche 19 septembre 2021 à 12 heures.

Le repas est offert aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Les conjoints et membres du Club sont les bienvenus moyennant une participation.

Animation assurée, vos chants et danses agrémenteront cette journée conviviale.

Inscrivez-vous à l'aide du coupon ci-contre, à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou en téléphonant à Joëlle TABOULOT au 04 74 50 89 46 et 06 19 50 24 23 avant le 31 août 2021.

Coupon Réponse

Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à retourner à Joëlle TABOULOT

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

participera (ront) au repas du dimanche 19 septembre 2021.

Sur demande de votre part, le transport aller et retour peut être assuré par les membres du CCAS.

Rappel aux entreprises

Vous êtes nouvel artisan, entrepreneur, entreprise... installés sur la commune, merci de bien vouloir vous manifester auprès de la Mairie par téléphone au 04 74 30 27 38 ou par mail mairie@confrancon.fr

Vous pouvez également nous adresser une présentation de vos activités pour vous faire connaître à travers un prochain bulletin d'informations communales.

#

Fête patronale

Compte tenu du contexte sanitaire, la fête patronale prévue fin juin est reportée au **16 octobre**.

Les Foulées du Logis

A l'heure où nous imprimons ces lignes, les bénévoles espèrent que la manifestation se déroulera et sera support de la fête patronale... Dans tous les cas, retenez la date du **16 octobre** pour donner un coup de main à l'organisation, participer à la fête et, pour les plus sportifs, commencez dès à présent votre préparation pour participer à la compétition. Nous comptons sur vous tous et vous attendons nombreux.

Expression de la minorité municipale

Habitants de Confrançon,

Comme vous avez pu le constater depuis quelques temps, la commune connaît une période d'incivilités assez importante (dégradations, départ d'incendie). Tous cela n'est pas sans conséquences, derrière chaque dégradation, il y'a de la gêne pour les usagers, mais aussi un coût financier qui pèse sur chacun de nous.

La vigilance de certains habitants a eu pour effet d'éviter le pire. Cependant, il en va de la responsabilité de tous de faire en sorte que la commune subisse moins d'incivilités qui coûtent à tout le monde

Aurélie BETTEMBOURG,
Christophe CHARTIER,
Nicolas RAYBAUD #